

Ijss maternite plus important que salaire

Par **zebre**, le **05/03/2015** à **22:13**

[smile3]Bonjour, actuellement en conge parental je me suis rendu compte en regardant mes relevés s.s que le salaire que mon employeur me versait pendant mon conge maternite etait inferieur aux ijss qu il recevait (j ai 1salaire de base auquel s' ajoute prime etc) il me faisait 1maintien de salaire mais avec mon salaire sans prime .J ai ete voir la comptable qui ne comprend pas et doit se renseigner ...Suis je dans mon droit de demander l ecart sachant qu il est d au moins 300 euros par mois!!!merci

Par **P.M.**, le **06/03/2015** à **09:11**

Bonjour,

Le maintien du salaire, lorsqu'il est prévu à la Convention Collective applicable, doit se faire en principe primes individuelles liées directement au travail comprises...

D'autre part, l'employeur qui bénéficie d'une subrogation et a perçu des indemnités journalières supérieures au maintien du salaire qu'il doit effectuer doit les restituer à la salariée...